

Procès-verbal

De la séance ordinaire du conseil d'administration (42^e séance)
Le lundi 11 mars 2019 à 18h30 au siège social
sous la présidence de M. Michel Brunet

Présents :	M. Michel Brunet, vice-président M. Daniel Castonguay Mme Céline Durand Mme Esther Fournier Mme Geneviève Gagné M. Alexandre Gagnon Mme Thérèse Joly M. Marcel Lanctôt M. Renald Magny M. Ronald Nicol Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest	Absents :	Mme Caroline Ducharme Mme Ginette Parisé M. Jacques Perreault, président Mme Ghislaine Prata Mme Lucie Tremblay
		Invitée :	Point 8 : Mme Julie Coulombe, chef de service à la performance organisationnelle et à l'information de gestion
		Secrétaire- rédactrice :	Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

1. CONSTATATION DU QUORUM

En l'absence de M. Jacques Perreault, la séance est présidée par le vice-président, M. Michel Brunet.

Monsieur Brunet souhaite la bienvenue, constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-025

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été déposé. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2019

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. Une version modifiée a été soumise en date du 8 mars 2019. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-026

PROPOSÉ PAR : Mme Céline Durand
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 tel qu'il a été modifié. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-027

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : M. Marcel Lanctôt

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 février 2019 tel qu'il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2019

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-028

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly

APPUYÉ PAR : Mme Céline Durand

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 28 février 2019 tel qu'il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- L'entente de principe conclue avec l'APTS a été entérinée par les membres. Une séance de signatures est à venir entre le syndicat et la direction du CISSS.
- Communication publique conjointe CISSS-TROCL : une conférence de presse aura lieu en avril. La date est à confirmer.
- Centre d'hébergement Ste-Élisabeth : nous sommes en attente quant au choix du lieu de la construction du nouvel édifice. Les résidents seront relocalisés au Centre d'hébergement Sylvie-Lespérance au printemps, ce qui permettra un lieu adapté à leurs besoins. Les familles des résidents ont été rencontrées à ce sujet.
- Lors de la séance extraordinaire du 28 février 2019, Mme Caroline Ducharme a été nommée au poste de directrice des services multidisciplinaires.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

- M. Richard Belhumeur (syndicat APTS) s'adressait au conseil en décembre 2017 quant à la possibilité que les services d'ergothérapie post-chirurgie de la main dispensés au sud puissent être élargis aux patients du nord. Or, il semble que la situation soit toujours la même en ce moment alors qu'au nord, les références en ergothérapie se font encore au privé. À ce titre, M. Belhumeur souhaite savoir à quel moment ce service sera offert à l'ensemble de la population.

Le président-directeur général confirme que l'offre de service actuelle permet au service d'ergothérapie de recevoir les usagers du nord et que des heures ont été investies cette année à cet effet. À ce titre, les patients sont traités par ordre de priorité. Par ailleurs, des vérifications seront faites afin de s'assurer que les patients soient référés d'emblée à ce service.

6. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Le CISSS a eu sa première visite d'agrément qui s'est déroulée du 24 au 28 février. Cette visite visait la gouvernance, le leadership, le bilan comparatif des médicaments, ainsi que la prévention des infections en santé publique. Le rapport final nous sera transmis dans les prochains jours.
- Le 11 février dernier avait lieu l'annonce officielle de l'agrandissement de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur avec un ajout de 246 nouveaux lits. Des aménagements importants sont à prévoir. Nous sommes à l'étape du dossier d'opportunité qui devrait être déposé au Conseil des ministres de juin. La pelletée de terre est prévue en 2022.
- Pénurie de personnel : à la suite de travaux avec les représentants syndicaux, une entente de rehaussement infirmières / infirmières auxiliaires a été conclue avec la FIQ, ce qui représente un rehaussement de 261 postes équivalent temps complet. Également des travaux sont en cours avec la CSN pour un rehaussement de postes de préposés aux bénéficiaires. Des discussions sont à venir en ce qui a trait à différents groupes de professionnels qui sont aussi touchés par une pénurie de personnel.
- Centre d'hébergement Sylvie-Lespérance : l'ouverture est prévue en mai prochain. Nous sommes en période d'embauche de personnel : ce centre possède 68 lits (dont 43 lits additionnels); ce qui représente approximativement l'ajout de 23 postes équivalent temps complet, en plus du personnel de Ste-Élisabeth.
- Centre d'hébergement Ste-Élisabeth : des discussions sont toujours en cours entre MSSS et Ministère du Patrimoine quant à l'emplacement du nouvel édifice.

7. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 RAPPORT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Renald Magny, président du comité, présente et commente les principaux dossiers discutés lors de la rencontre du 11 février 2019 :

- M. Normand Rivest a été nommé vice-président du comité de vigilance et de la qualité.
- Sommaire des plaintes reçues entre le 28 novembre 2018 et le 24 janvier 2019 et suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services.
- Suivi des visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en CHSLD publics et privés
- Suivi des dossiers : Comité de gestion des risques, certification des résidences privées pour aînés, coroner.

- Tableaux de bord et indicateurs : une demande sera faite afin d'obtenir une proposition de tableaux de bord selon les indicateurs.
- Agrément : l'horaire préliminaire de la visite du 24 au 28 février 2019 a été déposé.
- Recommandations du comité des usagers : un état de situation sera déposé à la prochaine rencontre du comité de vigilance.
- Évaluation de la commissaire aux plaintes : une rencontre sera planifiée.

7.2 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Céline Durand, présidente du comité, présente et commente les principaux dossiers discutés lors de la rencontre du 4 février 2019 :

- Visite d'agrément : préparation de la rencontre du 18 février 2019 avec les membres du conseil.
- Le comité a également émises ses recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait à l'adoption de la politique sur le cheminement des usagers.

8. SUIVI DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ

Mme Julie Coulombe, chef de service à la performance organisationnelle et à l'information de gestion, présente et commente un état de situation sur l'entente de gestion et d'imputabilité, pour la période 10 se terminant le 5 janvier 2019.

Les indicateurs 2018-2019 atteints ou en voie d'atteinte sont de l'ordre de 75 %. Des actions sont en cours afin de viser l'atteinte de l'ensemble des engagements au 31 mars 2019.

Voici les indicateurs dont l'atteinte de l'engagement est un enjeu pour 2018-2019 :

- Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière à l'urgence.
- Pourcentage de la clientèle dont le délai de prise en charge à l'urgence est moins de 2 heures.
- Pourcentage de la clientèle ambulatoire dont la durée moyenne de séjour à l'urgence est moins de 4 heures.
- Pourcentage des jeunes de 21 ans et plus ayant une déficience ou un TSA, venant de terminer leur scolarité et ayant accès à une activité de jour ou de soutien à l'intégration au travail.
- Taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains.
- Pourcentage des demandes en imagerie médicale qui sont en attente de moins de trois mois, pour les scopies, mammographies diagnostiques, autres échographies, tomodensitométries, résonances magnétiques.
- Ratio d'assurance-salaire.
- Taux d'heures supplémentaires.

La prochaine présentation au conseil d'administration des résultats de l'entente de gestion et d'imputabilité est prévue à la séance ordinaire du 12 juin 2019.

9. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DONT LES MANDATS VIENNENT À ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique de la recherche ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité d'éthique de la recherche d'assurer une stabilité de leurs activités d'évaluation et de suivi des projets de recherche ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'expertise au sein du Comité d'éthique de la recherche ;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-029

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

« DE renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de deux membres du comité d'éthique à la recherche du CISSS de Lanaudière :

- *Monsieur Jean Poupert, membre régulier, personne spécialisée en éthique ;*
- *Madame Maude Tremblay, membre substitut, représentante scientifique ;*

DE nommer madame Geneviève Perrin, juriste, à titre de membre substitut, pour une période de deux ans. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROMOTION DE LA CIVILITÉ ET DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL : AVIS DE MOTION

Suite à une modification à la Loi sur les normes du travail (article 81.18), une révision de la politique adoptée en septembre 2016 est nécessaire afin d'y intégrer la notion de harcèlement sexuel.

Le projet de politique est soumis en avis de motion, en vue d'adoption à la prochaine séance.

11. PERMIS D'EXPLOITATION CHDL

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit émettre tout permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE les permis d'exploitation doivent être affichés en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-030

PROPOSÉ PAR : Mme Céline Durand
APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

« DE demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière et de délivrer un nouveau permis d'exploitation pour l'Hôpital De Lanaudière et le Centre d'hébergement Parphilia-Ferland;

QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'autoriser le président-directeur général à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

12. COMITÉ D'EXAMEN DES TITRES – RECOMMANDATIONS DU CECMDP

12.1 DÉMISSIONS / CONGÉS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'examen des titres du 18 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du CECMDP en date du 26 février 2019;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-031

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : M. Alexandre Gagnon

« D'accepter la démission de Dr Luc Arel (82135), anesthésiste, en date du 14 septembre 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Louis-David Boudrias (09345), omnipraticien, en date du 28 février 2019. »

« DE prendre acte du congé de maladie de Dre Anaïs Brosseau-Roberge, gynécologue (06286), pour une période indéterminée. »

« D'accepter la démission de Dr Michel Cerino (78504), médecine nucléaire, en date du 29 juin 2019. »

« D'accepter la démission de Dre Danielle Daoust (95082), omnipraticienne, en date du 1er mai 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Jean-Luc Ducharme (76198), omnipraticien, en date du 1er avril 2019 »

« DE prendre acte du congé de maternité de Dre Émilie Fréchette-Pelletier, pédiatre (12340), du 1er mars 2019 au 1er février 2020. »

« D'accepter la démission de Dr Michel Gil (90286), psychiatre, en date du 1er juin 2019. »

« D'accepter la démission de Dre Maryse Houde (15156), omnipraticienne, en date du 30 avril 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Michel Leduc (78580), omnipraticien, en date du 1er juillet 2018. »

« D'accepter la démission de Dre Marie-Frédérique Thibault (00150), omnipraticienne, en date du 10 janvier 2019. »

« DE prendre acte du congé de maternité de Dre Émilie Trahan, omnipraticienne (15455), du 25 janvier au 1er septembre 2019. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'examen des titres du 19 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du CECMDP en date du 26 février 2019;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-032

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

APPUYÉ PAR : M. Alexandre Gagnon

« DE prendre acte du congé de maternité de Dre Andrée-Anne Boucher, omnipraticienne (12288), à compter du 24 février 2019 jusqu'en février 2020. »

« D'accepter la démission de Madame Francine Clermont, pharmacienne, en date du 10 janvier 2019. »

« D'accepter la démission de Madame Martine Gamelin, pharmacienne, en date du 4 juillet 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Louis-Pierre Gauvin-Meunier (14323), ophtalmologiste, en date du 2 mars 2019. »

« DE prendre acte du congé de maternité de Dre Caroline Lamarche, omnipraticienne (14707), à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 1er avril 2020. »

« D'accepter la démission de Dre Caroline Levac (07494), omnipraticienne, en date du 1er octobre 2018. »

« D'accepter la démission de Dr Michel Maheu (75060), hémato-oncologue, en date du 30 juin 2019. »

« D'accepter la démission de Dre Daryline Put (14420), omnipraticienne, en date du 1er avril 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Gilbert Racine (87283), radiologiste, en date du 9 août 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Akram Rahal (05335), oto-rhino-laryngologiste, en date du 14 février 2019. »

« D'accepter la démission de Dr Chadi Saliba (12790), anesthésiste, en date du 6 octobre 2018. »

« DE prendre acte du désistement de Dre Taline Zourikian (R20946), psychiatre, en date du 13 décembre 2018. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 OCTROI DE STATUTS ET PRIVILÈGES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'examen des titres du 18 février et du 19 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP du 26 février 2019;

CONSIDÉRANT que les médecins concernés ont pris connaissance de la résolution, qu'ils sont en accord avec le projet soumis et qu'ils s'engagent à respecter les obligations qui en découlent;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-033

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

APPUYÉ PAR : M. Alexandre Gagnon

« D'octroyer ou de renouveler les privilèges aux médecins suivants :

- **Dre Andrée-Anne Comtois (R21887) – médecine interne** - un statut de membre actif au département de médecine spécialisée dans le service de médecine interne Nord avec des privilèges en médecine interne pour l'installation du CHDL du CISSS de Lanaudière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019. Conditionnellement à l'obtention de son diplôme.*
- **Dre Dany Gamelin-Allard (R21914) – médecine interne** - un statut de membre actif au département de médecine spécialisée dans le service de médecine interne Nord avec des privilèges en médecine interne et des privilèges en soins intensifs généraux et unité coronarienne dans le service d'unité des soins intensifs Nord pour l'installation du CHDL du CISSS de Lanaudière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019. Conditionnellement à l'obtention de son diplôme.*
- **Dr Pierre-Alexandre Leblanc (R20400) – médecine d'urgence** - un statut de membre actif au département de médecine d'urgence dans le service de l'urgence Nord avec des privilèges en échographie d'urgence et urgence pour l'installation du CHDL du CISSS de Lanaudière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019. Conditionnellement à l'obtention de son diplôme.*

- **Dre Nadège Ricard (06179)** – *omnipraticienne* - un statut de membre associé au département de médecine générale dans le service de la direction de la protection de la jeunesse avec des privilèges en service d'évaluation pour les installations de centres jeunesse du CISSS de Lanaudière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.
 - L'ajout de privilèges au **Dre Marie-Pier Sansfaçon-Koczan (18381)** - *omnipraticienne*, au département de médecine générale dans le service de 1^{re} ligne CLSC Nord avec privilèges en pédiatrie sociale à l'installation du CLSC de Joliette du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2019.
 - L'ajout de privilèges au **Dre Julie Deschambeault (04102)** - *omnipraticienne*, au département de médecine générale dans le service de soins palliatifs Nord avec privilèges en soins palliatifs à l'installation du CHDL du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2019.
 - L'ajout de privilèges au **Dre Pascale Breault (16814)** - *omnipraticienne*, au département de médecine générale dans le service de 1^{ère} ligne CLSC Nord avec privilèges en pédiatrie sociale à l'installation du centre de santé Masko-Siwin (centre de pédiatrie sociale Mihawoso) du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2019.
 - **Dr Clovis Eid (80454)** – *ophtalmologie* – un statut de remplacement temporaire au département de chirurgie dans le service de chirurgie ophtalmologique Sud avec des privilèges en ophtalmologie et ultrasonographie ophtalmologique pour l'installation HPLG du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 1^{er} septembre 2019.
 - **Dre Laurence Harvey (R20659)** – *gastro-entérologue*- un statut de membre actif au département de médecine spécialisée dans le service de gastro-entérologie Sud avec des privilèges en endoscopie et gastro-entérologie pour l'installation HPLG du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 31 décembre 2019.
 - **Dr Pierre Chabot (82070)** – *radio-oncologue* – un statut de membre associé au département de médecine spécialisée dans le service de hémato-oncologie Sud avec des privilèges en radio-oncologie pour les installations HPLG et CHDL du CISSS de Lanaudière, jusqu'au 31 décembre 2019.
 - L'ajout de privilèges au **Dre Thao Trang Trinh (99443)**, *omnipraticienne*, au département de médecine générale dans le service de CRDP Le Bouclier avec privilèges en prescription et réadaptation, installation CHSLD de l'Assomption du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2019.
 - L'ajout de privilèges au **Dre Karine Chevette (98093)**, *omnipraticienne*, au département de médecine générale dans le service de CRDP Le Bouclier avec privilèges en prescription et réadaptation, installation CHSLD de l'Assomption du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2019.
 - L'ajout de privilèges au **Dr Frédéric Perreault (18350)**, *omnipraticien*, au département de médecine générale dans le service de l'unité de médecine familiale Sud avec privilèges en prise en charge et enseignement, installation du CMV du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2019.
- « D'approuver la nomination de **Madame Iulia Hustiuc, pharmacienne**, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière, à compter du 11 mars 2019;
- Lieu de travail principal : Hôpital Pierre-Le Gardeur
 - Lieu de travail secondaire : Hôpital De Lanaudière
- avec validation d'ordonnances dans les CHSLD du CISSS de Lanaudière. »

« D'approuver la nomination de **Monsieur Jean-Simon Labarre, pharmacien**, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière, à compter du 11 mars 2019 :

- Lieu de travail principal : Hôpital Pierre-Le Gardeur
- Lieu de travail secondaire : Hôpital De Lanaudière

avec validation d'ordonnances dans les CHSLD du CISSS de Lanaudière. »

« D'approuver la nomination de **Madame Florence Marcotte, pharmacienne**, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière, à compter du 11 mars 2019 :

- Lieu de travail principal : Hôpital Pierre-Le Gardeur
- Lieu de travail secondaire : Hôpital De Lanaudière

avec validation d'ordonnances dans les CHSLD du CISSS de Lanaudière. »

« D'approuver la nomination de **Monsieur Francis St-Père, pharmacien**, à titre de membre actif du CMDP, au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière, à compter du 11 mars 2019 :

- Lieu de travail principal : Hôpital Pierre-Le Gardeur
- Lieu de travail secondaire : Hôpital De Lanaudière

avec validation d'ordonnances dans les CHSLD du CISSS de Lanaudière. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PORTÉE DES ACTES RELATIFS À L'AIDE MÉDICALE À MOURIR DANS L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU CISSS

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le CMDP en date du 26 février 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité que les membres du CMDP puissent dispenser l'aide médicale à mourir aux usagers du CISSS de Lanaudière sans égard à l'installation au sein de laquelle ils détiennent des privilèges;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-034

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'élargir la portée des privilèges des médecins membres du CMDP du CISSS de Lanaudière qui souhaitent exercer les actes reliés au processus d'aide médicale à mourir afin qu'ils puissent dispenser ce soin dans toutes les installations du CISSS de Lanaudière, et ce, nonobstant l'installation à laquelle sont liés leurs privilèges ;

QUE copie de cette résolution soit déposée au dossier du médecin concerné par le directeur des services professionnels. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. SUSPENSION ADMINISTRATIVE POUR NON-PAIEMENT DE COTISATION

Les membres du conseil d'administration sont informés à l'effet que, conformément à l'article 13.1 du règlement de régie interne du CMDP, les médecins n'ayant pas payé leur cotisation annuelle au CMDP recevront un avis les informant de la suspension administrative de leur appartenance au CMDP et par le fait même, de leurs privilèges jusqu'au paiement complet de la cotisation et de toute pénalité afférente.

AFFAIRES DU CONSEIL

15. ÉVALUATION DU PDG (TRAITÉ À HUIS CLOS)

Suite à une demande du MSSS adressée au président du conseil, les membres ont procédé à l'évaluation annuelle du président-directeur général.

16. CORRESPONDANCE

Liste de la correspondance déposée aux membres du conseil d'administration :

- ClsssNERGIE / Hiver 2019
- ClsssNERGIE+ / Édition du 7 février 2019
- Communiqué interne, 7 février 2019 – ouverture d'une unité de transition au CH Repentigny
- Invitation – annonce concernant l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, 11 février 2019
- Communiqué de presse, 11 février 2019 : Ajout de 246 lits à HPLG pour réduire l'attente
- ClsssNERGIE+ / Édition du 21 février 2019
- Appel de candidatures au poste de représentant du CMDP au CA (28 février 2019)
- Communiqué interne, 28 février 2019 : *Une première visite d'agrément réussie*
- Communiqué interne, 1^{er} mars 2019 : Ouverture du CH Sylvie-Lespérance
- Communiqué interne, 5 mars 2019 : Nomination de Caroline Ducharme, directrice des services multidisciplinaires
- ClsssNERGIE+, édition du 7 mars 2019
- Correspondance adressée à M. Jean Henrichon, président du comité des usagers du Sud de Lanaudière en lien avec une demande pour une étude de la Direction de la santé publique afin de déterminer les problèmes de santé qui affligent le personnel des CHSLD de Lanaudière

17. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le lundi 29 avril 2019 à 18h30, à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h20.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2019-035

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly
« *DE lever la réunion.* »

Michel Brunet
Vice-président du conseil d'administration

Daniel Castonguay
Président-directeur général et secrétaire